

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 31 août 2020 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A – Ordonnances établissant la mise à sens unique (*Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3*) :

- Ordonnance ORD2720-062 établissant la mise en sens unique vers le nord de la rue Moreau, entre les rues Hochelaga et De Rouen ainsi que la mise à double sens de la rue Moreau, entre les rues de Rouen et Ontario Est.

B – Ordonnance relative aux heures d'arrêt interdit d'une zone de stationnement réservée aux autobus scolaires (*Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3*) :

- Ordonnance ORD2720-063 établissant le changement de signalisation à l'intérieur de la zone scolaire de l'école Saint-Clément, afin de préciser la période annuelle durant laquelle l'arrêt est interdit. Cette période s'étend du 20 août de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante.

FAIT À MONTRÉAL, CE 4^e JOUR DE SEPTEMBRE 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva